



Déclaration de Marylise Léon, Secrétaire générale de la CFDT, devant la presse

Mardi 28 janvier 2025

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation.

La porte de la réforme des retraites que beaucoup pensaient fermée à double tour, a été entrouverte par le nouveau Gouvernement.

Pour la CFDT, c'est un début de réponse au mouvement social inédit mené en 2023 par des millions de travailleurs et de travailleuses, tous secteurs d'activité confondus, contre les injustices des 64 ans. La CFDT sait l'enjeu que représente cette ouverture pour l'ensemble des salariés du privé et des agents des trois fonctions publiques.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire : ne pas se saisir de cette occasion serait trahir les millions de travailleurs et travailleuses qui se sont exprimés. Ce serait faire croire que le syndicalisme est condamné à l'impuissance. Un accord politique a permis cette ouverture, c'est une occasion à saisir pour remettre au cœur des discussions, enfin, ce que vivent chaque jour les travailleurs et travailleuses.

Nous en mesurons les attentes. Nous sommes conscients des risques.

Nous savons aussi ce qui se joue : la pérennité de notre système de retraites dont la santé financière est questionnée. C'est donc en responsabilité que la CFDT s'engagera dans les discussions.

Si nous avons tenu à organiser ce point presse aujourd'hui, c'est à la fois pour rappeler les priorités de la CFDT, et présenter notre vision des conditions de réussite de cette concertation.



En tant que première organisation syndicale de France, nous porterons la voix des travailleurs et des travailleuses avec une seule boussole : la justice sociale, à travers 3 priorités.

- **Le slogan « 64 ans, c'est non ! » n'a pas pris une ride....** Notre première priorité est d'obtenir un bougé sur l'âge légal. Nous restons farouchement opposés aux 64 ans qui ont ajouté de l'injustice à un système qui en comporte déjà de multiples.
- Notre deuxième priorité est d'enfin obtenir **la reconnaissance de la pénibilité de certains métiers**. En 2017, quatre situations de pénibilité ont été exclues du droit à départ anticipé en retraite. Pourtant, elles représentent à elles seules près de 90 % des déclarations de maladies professionnelles. Oui, le travail abîme le corps lorsque, pour son travail, on porte de lourdes charges, on doit se tordre et rester dans des postures difficiles à tenir, lorsqu'on est exposés à des vibrations mécaniques, ou des agents chimiques. Demandez aux déménageurs, aux aides à domicile, aux ouvriers du bâtiment, des travaux publics ou encore de l'industrie chimique ! On ne peut plus collectivement faire comme si cela n'existait pas. Que dit-on aujourd'hui au tiers des aides-soignantes (métier essentiellement féminin) reconnues en incapacité au moment de partir à la retraite et à qui on demande de travailler plus longtemps ?! Décaler l'âge de départ à la retraite, c'est nier les difficultés de ces métiers et accentuer les inégalités entre travailleurs. Il faut en prendre conscience et trouver des solutions. Cela fait 20 ans que c'est une question mal traitée dans les systèmes de retraites.
- Enfin, notre troisième priorité, c'est réparer l'injustice faite aux femmes par le report de l'âge légal. Alors que les inégalités entre les femmes et les hommes s'accroissent encore au moment de la retraite, le décalage de l'âge légal annule purement et simplement l'intérêt des trimestres acquis en cas de maternité, tout comme le bénéfice de la surcote passés 62 ans... La CFDT le dit haut et clair : « les femmes sont les grandes perdantes de la réforme de 2023 ! ». C'est tout simplement inacceptable.



Pour la CFDT, avancer sur ces priorités, c'est répondre aux attentes des salariés et des agents publics. Mais pour que cette concertation avance dans le bon sens, elle se doit d'être menée avec loyauté et sincérité ; c'est pourquoi la CFDT adresse aujourd'hui sa « **lettre de cadrage** » qui tient en trois points.

Premier point, le cadre et la méthode de concertation doivent être clarifiés et partagés par tous les acteurs.

En ce qui concerne la question financière, la CFDT tient à ce que les choses soient très claires : notre organisation ne s'engagera dans les discussions que si, et uniquement si, le diagnostic financier n'intègre pas la fable des soit disants 30 milliards d'euros de déficit cachés ! Nous refusons que les versements de cotisations par l'Etat pour les agents des fonctions publiques soit considérés comme des sur-cotisations. Attention au simplisme et aux comparaisons farfelues ! Ces versements correspondent aux spécificités de la Fonction publique, à savoir sa démographie, ses modalités de financement des mécanismes de solidarité et une assiette de cotisation qui diffère de celle du privé. Ne comparons pas ce qui n'est pas comparable !

Si nous nous accordons sur le fait qu'une réflexion doit être menée sur le régime de retraites des fonctionnaires, elle doit se faire dans un cadre de discussions séparé. L'Etat employeur doit prendre, au même titre que le patronat, ses responsabilités.

Quant aux deux études confiées à la Cour des Comptes par le Premier ministre (sur l'état des lieux du système des retraites et l'impact de l'évolution de ses paramètres, sur la compétitivité de l'économie et l'emploi), elles devront s'appuyer sur les travaux réalisés par le Conseil d'orientation des retraites qui fait autorité depuis 20 ans. Sans cela, nous pourrions légitimement nous interroger sur la fiabilité de leurs conclusions.



Aussi, pour la CFDT, la mission de la Cour des comptes est de dresser un constat et non de formuler des préconisations. Ces dernières doivent être le fruit, et seulement le fruit, de la concertation.

Sur la question de la méthode toujours, la CFDT demande que le cadre de la concertation soit défini avec le « tiers de confiance » chargé de l'animer, Jean-Jacques Marette.

Deuxième point, la CFDT demande un diagnostic social. Un bilan des injustices sociales liées à notre système de retraites. La question des retraites ne pourra être traitée correctement que si toutes les parties prenantes mesurent concrètement les inégalités créées par le système actuel.

Pour le dire autrement : qui sont les travailleurs et travailleuses en incapacité de travailler à 64 ans ? Qui est en inaptitude ? Qui est au chômage ? Quel est l'impact de la démographie sur l'avenir de notre système ?

Oui, le solde financier est un élément important à prendre en compte. Mais le solde démographique l'est tout autant. Ce paramètre, le régime complémentaire, l'Agirc-Arrco, a l'habitude de le regarder en face. Il doit en être de même pour le régime général, dans ce même esprit de responsabilité et de justice sociale.

Enfin, et **c'est notre troisième point**, la CFDT revendique simultanément à la concertation retraites, l'ouverture de la négociation sur le travail promise par la ministre chargée du Travail et de l'Emploi. La retraite, c'est le reflet d'une carrière professionnelle. Nous ne traiterons bien la question des retraites que si nous traitons correctement la question du travail. Se pencher sur les retraites en 2025, c'est regarder le monde du travail tel qu'il est aujourd'hui et tel que nous le voulons demain.



Ce monde du travail continue encore de se transformer sous l'impact de nouveaux enjeux écologiques ou numériques. Il nous faut donc s'attaquer aux questions des déroulements de carrière, des temps de vie, des reconversions, de la santé au travail, des rémunérations... Qui conditionnent à la fois vie professionnelle et vie à la retraite.

En 2023, les travailleurs et les travailleuses ont exigé respect, reconnaissance et dignité. La période qui s'ouvre est enfin le moment de leur apporter des réponses concrètes.

Merci à vous.